



Paris, le 8 décembre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA FFB ET LA FNAIM UNISSION LEUR FORCE EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITE ET LA SECURITE-INCENDIE

A l'occasion du Congrès de la FNAIM les 5 et 6 décembre, la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) ont renforcé le partenariat déjà engagé en 2010 en signant une convention relative à l'accessibilité et la sécurité-incendie.

En effet, la FFB et la FNAIM veulent conjointement favoriser une meilleure prise en compte de l'accès à tout pour tous et permettre de vivre dignement et en toute sécurité dans le bâti. C'est pourquoi, elles s'engagent sur deux domaines :

➤ L'accessibilité :

La loi du 11 février 2005 impose aux établissements recevant du public (ERP) existants de réaliser une mise aux normes pour le 1^{er} janvier 2015. C'est pourquoi, la FNAIM va apporter aux professionnels de l'immobilier et aux bailleurs privés, en collaboration avec la FFB, une information précise tant sur les aides disponibles que sur les contraintes à respecter permettant de maintenir, voire d'augmenter, la valeur des biens immobiliers.

De même, une information sur l'adaptation ultérieure des logements (collectifs ou individuels) leur sera diffusée pour anticiper les demandes de travaux provenant des besoins des propriétaires ou locataires vieillissants ou handicapés.

➤ La sécurité-incendie :

Depuis le 10 janvier 2011, l'installation de détecteurs autonomes avertisseurs de fumées (DAAF) est obligatoire dans tous les lieux d'habitation. Ainsi, pour les logements collectifs, la FFB transmettra à la FNAIM tous les éléments réglementaires concernant les travaux obligatoires à effectuer dans les parties communes.

De même, pour les ERP et les fonds de commerce concernant la mise en place d'une démarche de vérifications des pièces à fournir et des procédures administratives et techniques à respecter lors d'une cession (avis de la commission de sécurité communale ou départementale, prescriptions réglementaires rédigées par la commission de sécurité imposant des travaux pour l'autorisation d'exploitation en commerce, etc.).

Rendre accessible, construire accessible, bâtir pour un confort d'usage croissant et évolutif, c'est une fierté pour les artisans et entrepreneurs du bâtiment et de l'immobilier.



La FFB en quelques mots :

La Fédération Française du Bâtiment, présidée par Didier RIDORET, représente 57.000 adhérents dont 42.000 entreprises de taille artisanale. Ils réalisent les 2/3 des 123 milliards d'euros HT de la production annuelle du Bâtiment et emploient les 2/3 des 1.123.000 salariés du Bâtiment. La FFB a pour vocation de rassembler les entreprises de Bâtiment de toutes tailles, afin de défendre efficacement les intérêts collectifs de la Profession.

La FFB a créé la marque « les Pros de l'accessibilité® ». Elle s'adresse à des professionnels compétents en matière d'amélioration de l'accessibilité des constructions. « Les Pros de l'accessibilité® » sont des artisans et entrepreneurs qui ont signé la charte « Bâtir avec l'environnement », qui sont qualifiés dans leur métier par Qualibat ou Qualifelec et qui ont prouvé leur connaissance de l'accessibilité, par l'expérience ou par la formation.

Pour plus d'informations : www.ffbatiment.fr

La FNAIM en quelques mots :

La FNAIM, présidée par René Pallincourt, fédère près de 12 000 entreprises, professionnelles de l'immobilier.

La FNAIM souhaite développer une politique active en faveur de l'efficacité énergétique et plus généralement de la qualité environnementale des bâtiments. Elle a ainsi lancé une opération d'envergure : un objectif de rénovation de 100 000 logements au terme de l'année 2012 opération qui nécessite, en outre, de sensibiliser et de former ses adhérents, et principalement les syndicats de copropriété, les gestionnaires et les transactionnaires, à tous les aspects du développement durable et de la performance énergétique des bâtiments.

Contacts :

FFB

Anaïk CUCHEVAL
Chef du Service Presse et Communication
Tél. : 01 40 69 51 39
cuchevala@national.ffbatiment.fr

FNAIM

Sylvie TIMMERMAN
Directeur du Marketing et de la Communication
Tél. : 01 44 20 77 25
stimmerman@fnaim.fr